COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC 121 « Rue des Davids » à ST GEORGES DES COTEAUX, du 6 au 31 mars 2023 (durée des travaux 2 jours) en raison de travaux de branchement d'eau et d'assainissement sur un immeuble situé 13 A Rue des Davids.

ARRÊTE

ART. 1 - La circulation des véhicules sera interdite sauf riverains sur la VC 121 « Rue des Davids » à ST GEORGES DES COTEAUX, du 6 au 31 mars 2023 (durée des travaux 2 jours) en raison de travaux de branchement d'eau et d'assainissement sur un immeuble situé 13 A Rue des Davids.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise SARL MICHAUD TP 11 rue Nicolas Appert ZAC DE LIAUZE 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT, \$\omega\$ 05.46.92.35.00 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier, Monsieur Sébastien RIVASSEAU pourra être contacté au 06.21.34.27.54

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier dont ampliation sera adressée à :

• SARL MICHAUD TP, entreprise chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 2 Mars 2023

Le Maire Frédéric ROUAN